



## Déclaration de la CGT au CE Extraordinaire Siège du 19 septembre 2017 - Info 2015 Phase 3

### Le CHS-CT : un outil fondamental pour la protection des salariés, menacé par les Ordonnances Macron

Les élu-e-s de la CGT tiennent à saluer le remarquable travail effectué par les experts du Cabinet CEDAET désignés par le CHS-CT sur la phase 3 d'Info 2015 et plus spécifiquement le focus sur la situation des scriptes, scandaleusement zapées dans l'élaboration de ce projet de transformation de l'organisation.

Ce rapport d'expertise apporte un éclairage complet, très documenté et pertinent, sur les différents volets du projet et sur les effets délétères sur la santé des choix managériaux opérés par la direction

et nous sommes satisfaits qu'il puisse être présenté en séance par ses auteurs. Il a permis de motiver de façon détaillée l'avis des élu-e-s du CHS-CT dont nous saluons aussi l'engagement.

Ce travail prend tout son sens et sa valeur au moment où les ordonnances Macron programment la disparition pure et simple des CHS-CT en tant qu'institution autonome via la généralisation de l'instance unique de représentation, le Comité Social et Economique (CSE), qui sera mis en place dans toutes les entreprises dès le renouvellement des mandats.

Dans les entreprises de plus de 300 salariés, seule sera rendue possible une commission spécifique traitant des questions d'hygiène, de santé et de conditions de travail, et ce, dans le périmètre des CE, ce qui est évidemment très loin de ce que nous connaissons aujourd'hui. Les ordonnances entraineront la disparition du CHS-CT en tant que personne morale autonome. Elles conduiront à banaliser et à diluer le rôle du CHS-CT alors que la dégradation des conditions de travail de ces dernières années devrait au contraire viser à renforcer son rôle.

**C'est une des raisons pour lesquelles la CGT, avec d'autres organisations syndicales, a renouvelé son appel à la mobilisation pour le 21 septembre, contre les Ordonnances Macron, entre autres contre la fusion à marche forcée des instances sociales CE, DP, CHSCT et même DS.**

## Fusion à marche forcée

Fusion à marche forcée... Comme celle d'Info 2015, avec sa dimension aventureuse, son côté vis sans fin de réorganisation permanente, la lancinante question des scriptes, de leur devenir, de la filière édition, des conditions de travail des journalistes, du remplacement des communautés de travail par des liens hiérarchiques, de l'organisation spatiale et bien évidemment de cette perte d'identité de nos rédactions.

L'avis du CHS-CT, remarquablement argumenté, contient nombre d'avertissements autant sur l'organisation de nos rédactions que sur les risques psycho-sociaux que la direction aurait intérêt à prendre au sérieux.

Le CHS-CT évoque les conséquences sur l'éditorial, les menaces sur les éditions de France 3, les risques d'uniformisation des con-

tenus, le modèle d'organisation de France 2 qui est imposé à tous.

Il met surtout en avant les risques psychosociaux, l'intensification de la charge de travail avec dans le même temps les mises à l'écart et le blacklisting qui semblent perdurer, les débordements des amplitudes de travail masquées par un forfait-jours débridé, une organisation très hiérarchisée, caporalisée en lieu et place d'un fonctionnement basé sur le relationnel au sein d'un collectif de travail.

Une réorganisation hasardeuse avec une modification des tâches pour tout le monde : journalistes, scripts, assistants ...

Qui fait quoi ? Personne ne le sait et surtout pas les intéressé-e-s.

Nous mentionnerons aussi le manque de loyauté envers les élu-e-s des IRP avec notamment le refus de nous

communiquer de vrais tableaux de service prévisionnels, en particulier pour les journalistes et l'encadrement du service enquêtes – reportages. Ceux qui ont été fournis tardivement sont irréalistes, avec des horaires de plus de 50 heures par semaine.

Aussi un projet immobilier daté, une organisation en « open space » qui date de 15 ou 20 ans et qui a fait la preuve de sa nocivité. En matière de bien-être au travail, on fait beaucoup mieux et beaucoup plus audacieux.

Enfin, nous constatons que votre projet est, à la virgule près, identique à celui présenté au mois de juin dernier. Vous n'avez tenu aucun compte de nos remarques, vous avez juste attendu l'expiration des délais légaux.

Est-ce là la conception qu'a la direction du dialogue social ?

Paris, le 19 septembre 2017